DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

Liberto Lganto i raterinto

ARRONDISSEMENT DE BOBIGNY COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit février deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

## **OBJET**

APPROBATION DE
LA CONVENTION
PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS AVEC
L'ASSOCIATION
« CERCLE SPORTIF
LILAS ROMAINVILLE
BASKET »

#### PRESENTS:

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliale GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Bénédicte BARBET, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRESENTES:

Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET, Frédérique SARRE par Hélène BERTHOUMIEUX.

ABSENTS: Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE: Richard LE PONTOIS.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024**

OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « CERCLE SPORTIF LILAS ROMAINVILLE BASKET »

### LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29, **VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L. 2125-1,

### **CONSIDERANT CE QUI SUIT:**

La volonté de la Ville des Lilas de soutenir l'association « Cercle Sportif Lilas Romainville Basket » afin de pérenniser et développer la pratique du basket en apportant un soutien financier et par la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux, et d'autocars ;

Les actions que l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser.

VU le projet de convention ci -annexé,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le budget communal,

# APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ARTICLE 1: Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association, « Cercle Sportif Lilas Romainville Basket » en vue notamment de :
  - Verser une subvention à hauteur d'un montant annuel de 18 000 € sous réserve du respect des conditions d'exécution de la convention par l'association précitée et du vote annuel de la subvention par le Conseil municipal,
  - La mise à disposition à disposition à titre gracieux d'équipements sportifs municipaux et d'autocars.
- **ARTICLE 2:** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets principaux des exercices 2024 et suivants.

**ARTICLE 3 :** Précise que la convention est conclue à compter de sa notification, et que son terme est fixé au 31 décembre 2026.

**ARTICLE 4 :** Autorise Le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents.

Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS

Le secrétaire de Séance

Richard LE PONTOIS

Certifiée exécutoire compte tenu :

de sa transmission en Préfecture

- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240313-D60-24-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication: 25/03/2024